

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 janvier 2024 à 20h

Sous la présidence de M. FICHTER Michel, Maire.

Nombre de membre en exercice	15	
Présent(e)s	15	M FICHTER Michel, Maire, M HUBER Christophe adjoint, M SCHLEIFFER Christian adjoint, Mme SANDER Tania adjointe, Mme WALTER Patricia, Mme SCHMITT Audrey, Mme MEYER Mireille, M URBAN Christian, Mme LEONHART Mireille, Mme WOLFF Corine, M. PFEIFLE Julien, M FRICKER Alexis, M JAECKEL Olivier, M DIETRICH Roland et M STEIG Loïc
Absent(e)s excusé(e)s	0	
Procuration (s)	0	

M. le Maire salue les membres présents. Il constate que le quorum est atteint, puis il évoque le bilan des travaux accomplis en 2023 (Rue de l'étoile, rue de Niefern, air de jeux, panneaux de rue, peinture et sol de l'école). Il remercie l'investissement des conseillers municipaux, notamment lors de la journée de travail de samedi dernier.

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Désignation du (de la) secrétaire de séance.
1. Adoption du PV de la séance du 30 novembre 2023
2. Etat des coupes et programmation des travaux forestiers pour 2024
3. Subvention voyage scolaire collège Val de Moder.
4. Servitude de passage Rothweg
5. Logement 27 rue principale 1^{er} étage
6. Prévision budgétaire : Investissement 2024
7. DIVERS

1 Délibération N°2024-001 : Désignation du (de la) secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2541-6 du code Général des collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne à l'unanimité HUBER Christophe comme secrétaire de séance.

2. Délibération N°2024-002 : Adoption du PV de la séance du 30 novembre 2023

Le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023.

CONSIDERANT que chaque conseiller a été destinataire du compte rendu de séance,
CONSIDERANT qu'aucune remarque n'a été émise à l'encontre de ce rapport,
Le conseil décide d'adopter le procès-verbal à l'unanimité

3. Délibération N°2024-003 : Etat des coupes et programmation des travaux forestiers pour 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état prévisionnel des coupes et le programme de travaux forestiers pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Approuver l'état prévisionnel des coupes,
 - Chablis et bois non façonnés, 14 200 € HT pour 274 m3,
 - Coupe en vente sur pied 1 560 € HT pour 131 m3**soit 15 760 € HT au total**
- Approuver le programme des travaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2024 en forêt communale d'Uhrwiller,
- Déléguer Monsieur le Maire pour les signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal,
- Voter les crédits correspondants à ce programme de travaux, soit :
 - **7 620 € HT** pour les travaux d'exploitation,
 - **0 € HT** pour les travaux de protection des dégâts de gibier,
 - **3 460 € HT** pour les travaux sylvicoles (travaux + honoraires et assistance gestion de la main d'œuvre), dont 2530 € HT de travaux d'investissement et 930 € HT de travaux de fonctionnement.**soit 11080 € HT au total.**

4. Délibération N°2024- 004 : Subvention voyage scolaire collège Val de Moder et l'école primaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

Décide l'accord de subvention aux enfants domiciliés dans la commune qui participeront à un voyage scolaire organisé par le collège du Val de Moder ou de l'école primaire

- Durant l'année scolaire 2023/2024.
 - Le montant de la subvention sera de 5 euros/ jour / élève
 - Le versement de ce montant aux familles se fera sur présentation de l'attestation de participation de l'école, accompagnée du relevé d'identité bancaire
 - DIT que les crédits seront prévus au compte 65741 du budget primitif.
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette demande

5. Délibération N°2024- 005 : Servitude de passage Rothweg

Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de mettre en place des servitudes concernant les parcelles cadastrées :

Section 40 Parcelle 198/58 Rothweg contenance 66 ares 84 centiares

Section 40 Parcelle 199/58 Rothweg contenance 00 ares 32 centiares

Propriétaire : Commune de UHRWILLER

Ces servitudes sont à mettre en place au profit de Strasbourg Electricité Réseaux

Servitudes à mettre en place :

- Servitude de passage
- Servitude d'accès
- Servitude de non- AEDIFICANDI
- Servitude d'installation d'équipement

Cette convention de servitudes sera mise en place par Maitres Thomas STEHLIN et Peggy JUNG, Notaire, 7 boulevard du général Leclerc 67600 SELESTAT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité et autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette demande

6. Délibération N°2024- 006 : Logement 27 rue principale 1^{er} étage

Le Conseil Municipal,

VU la demande adressée par Monsieur GOUBET Valentin et Madame RIEHL Véréna, domiciliés 2 A rue de Reichshoffen à GUMBRECHTSHOFFEN, en date du 29 décembre 2023 ; concernant la location de l'appartement situé au 1^{er} étage du bâtiment sis 27, Rue Principale,

Après en avoir discuté, décide à l'unanimité :

De louer à Monsieur GOUBET Valentin et Madame RIEHL Véréna l'appartement situé au 1^{er} étage du bâtiment sis 27, Rue Principale à UHRWILLER à compter du 1^{er} février 2024,
De fixer le montant mensuel du loyer à 710 € et le montant des charges mensuelles à payer à 147 €,

D'approuver les principales charges et conditions devant figurer dans le contrat de bail, notamment la durée du bail fixée à trois ans, avec tacite reconduction d'année en année, D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location.

ORIENTATION BUDGETAIRE + PREVISION DES TRAVAUX 2024

PROJET	Cout estimé TTC	Subventions demandées	Reste à charge
Travaux de rénovation de la salle polyvalente -1 ^{er} tranche	500 000	CEA DETR VERT	200 000 Dont 100.000 tva récupérable
Travaux de rénovation de la salle polyvalente -2 ^{ème} tranche	150 000	CEA CPE	81 000 Dont 30.000 tva récupérable
Agrandissement Club House	100 000	CEA	65 000 Dont 20.000 tva récupérable
Peinture mairie	4 000		4 000
Sanitaire école	A chiffrer		

Monsieur le maire informe que le taux d'endettement de la commune est de 174€/ habitant au 1^{er} janvier 2024 et que le crédit principal de la collectivité arrive à échéance fin 2025. Ces données sont favorables au recours aux crédits pour la réalisation des travaux. Un premier crédit au long terme pour les financements des travaux, un second à cours terme pour l'avance de la TVA, qui devrait être récupéré mi-2025.

Monsieur le Maire informe également de la recherche d'un bureau d'étude afin d'établir un schéma directeur pour le développement de notre le réseau de chaleur urbain (analyse de l'existant, évaluation potentielle d'extension du réseau, potentiel de valorisation des énergies renouvelable (Méthaniseur), scénarisation et études techniques et économiques des scénarii retenus. Cette étude partiellement prise en charge par l'ADEME devra figurer au budget chaufferie bois.

Sous la rubrique « Divers » ont été examinés les points suivants :

Ecole

- Projet équitation, avec participation possible de la commune à hauteur de 5€ par enfant et par jour, à répartir entre les trois communes du RPI.
- Accord d'une dérogation scolaire, suite à un mode de garde extérieur à la commune.

Conseil communautaire prévu le 19 décembre 2024 à Uhrwiller, la commune est chargée d'organiser le repas qui suivra la réunion.

Commission des fêtes : Rapport de la réunion du 11 janvier 2024, deux manifestations prévues le 7 et 21 juin 2024. Prochaine rencontre du comité le 8 février à 20h.

Travaux.

- Salle polyvalente : Appel d'offre en cours, ouverture des plis le 5 février 2024.
- Escalier Mairie : démarrage des travaux imminent.

Prochain Conseil Municipal Jeudi 15 février 2024 à 20h suite à l'analyse de l'appel d'offre
Jeudi 21 mars 2024.

Autres réunions :

- 12 mars à 20h : commission budget
- 8 mars à 19h : Sycori

Informations diverses et tour de table :

- Demande d'un citoyen concernant l'installation d'une aire pour camping-car.
- Cabinet du kiné, il faudrait mesurer la différence de niveau entre la salle d'attente et le couloir.
- Installation du panneau de rue, rue du stade.
- Location du terrain de foot à Niefern
- Un trou dans la chaussée à Niefern doit être comblé

La séance a été clôturée à 21h37

TABLEAU DES NOMENCLATURES DES ACTES

Numéro de délibération	Nomenclature des actes
2024-001	9. Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des communes
2024-002	9. Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des communes
2024-003	9. Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des communes
2024-004	7. Finances locales 7.5 Subvention
2024-005	2. Urbanisme 2.2 Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols
2024-006	3 Domaine et patrimoine 3.3 locations

Signatures :

Le Maire :
Michel FICHTER

Le secrétaire :
Christophe HUBER